



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 07/07/2023

Date d'affichage : 07/07/2023

DELIBERATION N° 057/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 13 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Eric BOUILLIN

Absents : Caroline PICCOLO – Joseph CASCALES

Secrétaire de séance : Jordi DELCLOS

OBJET : Clôture du budget annexe du lotissement économique « Sud Roussillon IV » (SR IV) et report de l'excédent du budget annexe au budget principal de la commune.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au Maire chargé des finances, fait part à l'assemblée de la situation comptable du budget communal du lotissement économique « Sud Roussillon IV » qui indique un total de dépenses et de recettes équilibrées pour la section de fonctionnement à 429 320,55 € et un total de dépense et de recettes équilibrées en section d'investissement à 59 298,09 €.

Il précise que les 59 298,09 € en section d'investissement du budget annexe SR IV représentent le montant des parties communes du lotissement, soit 1 506 m² valorisées à 39,37 €/m² environ (prix du coût de production au 31/12/2022), qui seront « vendues » du budget annexe au budget principal de la ville.

En section de fonctionnement du budget annexe, on retrouve le stock de terrains précité pour 59 298,09 € (parties communes) et le bénéfice de l'opération, soit 370 022,46 € qui seront reportés au budget principal de la commune.

Ainsi, M. Cosme Dilmé, indique que, pour clôturer le budget annexe en 2023, il convient de procéder aux opérations comptables suivantes sur ce budget :

- Titre à l'article 7015 pour 59 298,09 € (intégration des parties communes du lotissement au budget de la ville) et mandat de 370 022,46 € à l'article 657363 pour virer les bénéfiques au budget principal de la ville ;
- En fin d'année 2023, en vue de clôturer le budget annexe, un mandat à l'article 71355 et un titre au 3555 pour 59 298,09 € en opérations d'ordre.

De même, M. Cosme Dilmé signale les opérations comptables à passer au budget principal de la ville, à savoir, un mandat au chapitre 21 pour intégrer les parties communes pour 59 298,09 € et un titre au chapitre 75 pour constater les bénéfiques pour 370 022,46 €.

Par suite, il propose au conseil de clôturer le budget annexe du lotissement économique « Sud Roussillon IV » (SR IV), de reporter l'excédent du budget annexe au budget principal de la commune et d'autoriser M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de clôturer le budget annexe du lotissement économique « Sud Roussillon IV » et de reporter l'excédent de 370 022,46 € du budget annexe au budget principal de la commune, tel qu'indiqué par les opérations comptables exposées supra par M. Cosme Dilmé ;
- **Autorise** M. le Maire à signer toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : **18 JUIL. 2023**